

PASS SANITAIRE

En application des mesures gouvernementales de lutte contre la propagation de la COVID19, toute personne de 18 ans et plus doit être en mesure de présenter un pass sanitaire accompagné d'un document d'identité pour accéder au Forum la Voie des Talents.

pass COVID-19
sanitaire

Pour que votre pass sanitaire soit considéré comme valide, vous devez remplir l'un de ces critères :

- ▶ Être totalement vacciné
- ▶ Présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h à votre entrée
- ▶ Présenter un certificat de rétablissement de la Covid19 de plus de 11 jours et de moins de 6 mois

Selon l'évolution de la situation sanitaire et l'annonce de nouvelles mesures gouvernementales, les conditions d'accès à la Voie des Talents peuvent évoluer. Nous vous tiendrons informés le cas échéant.

Toutes les informations sont à retrouver sur :

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire

IMPORTANT : dans le cadre des mesures sanitaires actuellement en vigueur, il est impératif de respecter les horaires de votre inscription au salon. En cas de retard, nous ne serons pas en mesure de vous accueillir.

- ▶ Le port du masque (non fourni) est obligatoire pour tous les publics à partir de 11 ans.
- ▶ Gel hydroalcoolique mis à disposition.

